



N° 74
30 octobre 2000
Bimensuel



DOSSIER

Le Canton s'engage pour l'Expo.02



Les travaux liés à l'exposition nationale sont en cours à Yverdon-les-Bains. Outre l'hôtel modulaire déjà en fonction, un ponton en bois qui mènera au «Pavillon des mariages», ainsi qu'une passerelle d'accès qui permettra la construction du «nuage» de l'artéplage ont été réalisés.

Dans ce numéro



COURRIER

Audit du SPJ: réactions

2



EMPLOI

Les fonctionnaires sous la loupe du Scris

3



EMPLOI

30 postes vacants

8



ACTUEL

La nouvelle Commission paritaire

14



CONSEIL D'ETAT

Décisions de la quinzaine

15

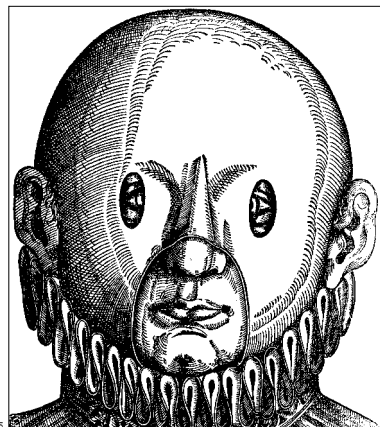
La participation cantonale à l'exposition nationale prend forme. Début septembre, Denis Alber, le nouveau chef de projet Expo.02, a pris ses fonctions début septembre au Département de la formation et de la jeunesse qui pilote l'opération. Tous les départements de l'Etat sont concernés, bien que le DFJ et le DSE apparaissent en première ligne.

Un exposé des motifs et projet de décret sur l'ensemble des engagements cantonaux pour l'Expo a récemment été soumis à l'examen d'une commission parlementaire qui s'est prononcée favorablement sur ce texte à une très large majorité. Le premier débat devant le Parlement est agendé au 7 novembre prochain.

Pages 4 à 7



MEMENTO



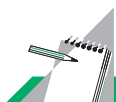
Nicolas Bouvier nous livre son miroir du monde

La Fondation Claude Verdan expose jusqu'au 25 février 2001 la riche iconographie recueillie par Nicolas Bouvier sur le corps humain.

Les illustrations choisies par le «chasseur d'images» le dépeignent lui-même, en révélant l'attrait de l'étrange, l'intérêt pour d'autres cultures, le penchant pour le risible. A parcourir comme une leçon de sagesse.

Page 16

Masque pour strabisme convergent de l'enfant (1593)



A louer: de suite à Ecublens (Croset 15 D), magnifique appartement de 3,5 pièces, cuisine agencée, grand salon, salle à manger, salle de bain/WC, parquet, balcon, cave, situation calme, proche des commodités, env. 90 m². 1420 francs/mois charges comprises. Possibilité de place de parc. Vanessa Martignier 021/316 60 82 ou 076/563 39 96.

Conférence-débat

Introduits le plus souvent à titre expérimental comme outil de modernisation de l'administration, les contrats de prestations suscitent beaucoup de controverses. Pour présenter les possibilités et les limites des contrats de prestations, mais aussi les points de vue, parfois critiques, des différents acteurs touchés, juristes, politologues et économistes notamment, la Société vaudoise d'utilité publique propose une conférence-débat par le professeur Mathias Finger:

Les contrats de prestations

entre l'Etat et les organisations privées du secteur social et sanitaire

**vendredi 24 novembre, à 17 heures
au Palais de Beaulieu**

(espace Forum - Salle Albertville)

Docteur en Sciences politiques et en Sciences de l'éducation de l'Université de Genève, Matthias Finger est aujourd'hui professeur et directeur de l'unité «Management des entreprises publiques» à l'IDHEAP. Il s'est spécialisé dans la transformation des entreprises publiques.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Joël Christin, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch



D'où viennent les difficultés du SPJ?

Suite à l'éditorial du N° 73 («Du bon usage de l'audit») Eric Paulus, adjoint au chef du SPJ, déplore la mise en évidence des conclusions négatives de l'audit du Service de protection de la jeunesse dans «24 Heures» du 5 octobre. Il a livré à La Gazette sa propre analyse des difficultés du service. Nous en publions ci-dessous un extrait.

(...)Dans le passage difficile d'une crise sociale et économique de longue durée, le Service de protection de la jeunesse a réussi à augmenter les prestations (et leurs qualités) grâce à l'engagement de toutes et de tous, et en particulier du personnel de la «base», dans un environnement très complexe et très instable. Cet environnement se caractérise par une évolution et des pertes de repères, de références et de cadre en regard des questions relatives aux enfants, aux familles, au couple, à la parenté, à la filiation, à la socialisation, à l'éducation et aux nouveaux enjeux de la démographie. Cette instabilité sociale fait le lit du réservoir grandissant des activités du

service (et de sa judiciarisation latente, ce qui impliquerait des moyens largement supplémentaires dans ce domaine du service); à quoi s'ajoute l'impact de la médiatisation de la maltraitance dont on sait qu'elle renforce les mécanismes d'anxiété et de colère de certains membres de corps professionnels au contact de l'enfance en difficulté sur des boucs-émissaires et leur transfert sur le SPJ.

Les effets de la rigueur budgétaire

Malheureusement, dans un contexte difficile de finances publiques largement déficitaires, il a fallu faire avec les moyens attribués et respecter les consignes de rigueur budgétaire depuis 1991. En regard de ces contraintes, le service aurait dû être proportionnellement jugé sur les résultats effectifs et factuels du management et du personnel compte tenu des moyens et non pas seulement sur les maladrotes. Sur ce point, différents travaux d'analyse et d'études produits par le service ou par différentes personnes à titre plus personnel, explicitent bien la lente détérioration des conditions de travail et donc du climat social du service, ce qui est parfaitement regrettable.

Il y aurait encore à ajouter que, sans décharge et sans personnel supplémentaire, le service a réalisé différents projets de grande envergure qui auraient nécessité dans d'autres lieux des compensations en personnel importantes (régionalisation et décentralisation de l'action sociale, nouvelle loi sur l'aide à la jeunesse, etc.). Le résultat effectif est remarquable quand on en connaît les conditions... mais à quel prix professionnel et personnel pour certain(e)s.

En regard de tout cela, j'en resterai pour ma part à l'hypothèse que, tels qu'énoncés, les jugements de l'audit en général, et en particulier les affirmations sur les traits de caractère de différentes personnes, n'explicitent rien à ce jour; la méthode d'analyse du management dans l'audit est tout simplement inadéquate.

Messages de sympathie

Dans les jours qui ont suivi l'article du 5 octobre, différentes personnes du service ont reçu des messages de sympathie et de respect. J'espère que cela aidera chacun(e) à passer le cap pour envisager la poursuite des activités et leurs améliorations au bénéfice des mineurs et des familles en difficultés.

Eric Paulus

La position des chefs de service

Voici, à propos de l'émotion suscitée par l'article sur l'audit du SPJ, un extrait de la déclaration prononcée par Olivier Dunant, président du Groupement des chefs de service de l'Etat de Vaud, lors de la journée de travail des chefs de service avec le Conseil d'Etat du 12 octobre 2000.

«Sous la pression de médias insatiables et à l'affût du scoop croustillant, certains de nos collègues se retrouvent la tête sur le billot.

Ils apprennent ainsi qu'on les considère incapables de diriger leur service, alors que souvent, on leur a refusé les moyens d'assurer les missions qu'ils pensent être celles de l'unité qu'ils dirigent.

»Certes, nous avons tous des variations dans notre efficacité, mais il est quand même surprenant de découvrir tout à coup qu'un individu n'a pas les qualités requises, après de longues années d'expérience sans critiques majeures, et malgré les contrôles répétés, notamment par les commissions parlementaires.

»Pire, ce ne sont pas toujours leurs chefs qui assument la responsabilité première de ce jugement (je n'ose parler ni d'évaluation, ni d'appréciation), mais des sociétés d'experts mandatés.

»Bref, il manque un dialogue loyal, franc et direct entre le Gouvernement, certains de ses membres et les chefs de service, qui doivent être associés plus

étroitement à la direction de l'Etat.

Cette lacune sape petit à petit le capital de loyauté, de confiance et de sens du service public que chacun d'entre nous apporte à l'accomplissement de ses tâches quotidiennes. L'instabilité s'insinue, et l'on se demande chaque matin lequel d'entre nous sautera sur une mine.

La journée de travail des chefs de service et du Conseil d'Etat du 12 octobre a offert une ouverture et des perspectives bienvenues, qui vont dans le sens souhaité. C'est pourquoi nous nous efforcerons, une fois de plus, d'accorder notre confiance et de faire preuve de franchise envers nos patrons qui prennent le temps et la peine de venir dialoguer.»



Evolution de l'emploi dans la fonction publique vaudoise

Vieillesse et féminisation

Avec ses 24'000 collaborateurs, l'Etat représente le plus grand employeur du canton. Ces dix dernières années, l'effectif global a augmenté mais vieilli. Les femmes sont en majorité depuis 1995.

Traduit en équivalents temps plein (ETP), l'effectif de l'administration cantonale vaudoise s'élève à 20'149 unités en juin 2000. Depuis 1990, l'effectif a crû de 2'300 ETP, soit une augmentation de 1,1% en moyenne annuelle. Durant cette période, il a légèrement vieilli, l'âge moyen passant de 39,9 ans à 41,9 ans, et les femmes sont devenues majoritaires depuis 1995. Les emplois féminins restent cependant concentrés dans un petit nombre de fonctions (institutrice, infirmière, etc.).

Les classes «élevées» (de 26 à 32) recensent 18% des personnes, généralement considérées comme «cadres», souvent universitaires. Les «hors-classe» représentent 5% de l'ensemble et on y trouve des professeurs ordinaires, des médecins associés, des magistrats, des chefs de service ainsi que tous les cadres supérieurs de l'administration.

Depuis 1990, l'effectif global a augmenté de 13% (+ 2'300 ETP) mais le groupe des «petites classes» (de 3 à 16) a perdu 900

unités, soit une baisse de 15%, qui s'explique souvent par une revalorisation de fonction, alors que le personnel «hors-classe» a passé de 612 à 1 025 ETP, soit une hausse de 67%.

La nomination

Les fonctionnaires au bénéfice d'une «nomination définitive» ne représentent actuellement que 44% du personnel, alors que la moitié est engagée par un contrat de droit privé et que dans 6% des cas le rapport de travail est régi par des lois spéciales concernant notamment l'église et l'université. La pratique de la nomination varie d'un secteur à l'autre. A titre d'exemple, le personnel de la gendarmerie est systématiquement nommé, alors qu'aux Hospices cantonaux, aucune nomination n'a eu lieu ces dernières années.

Utile

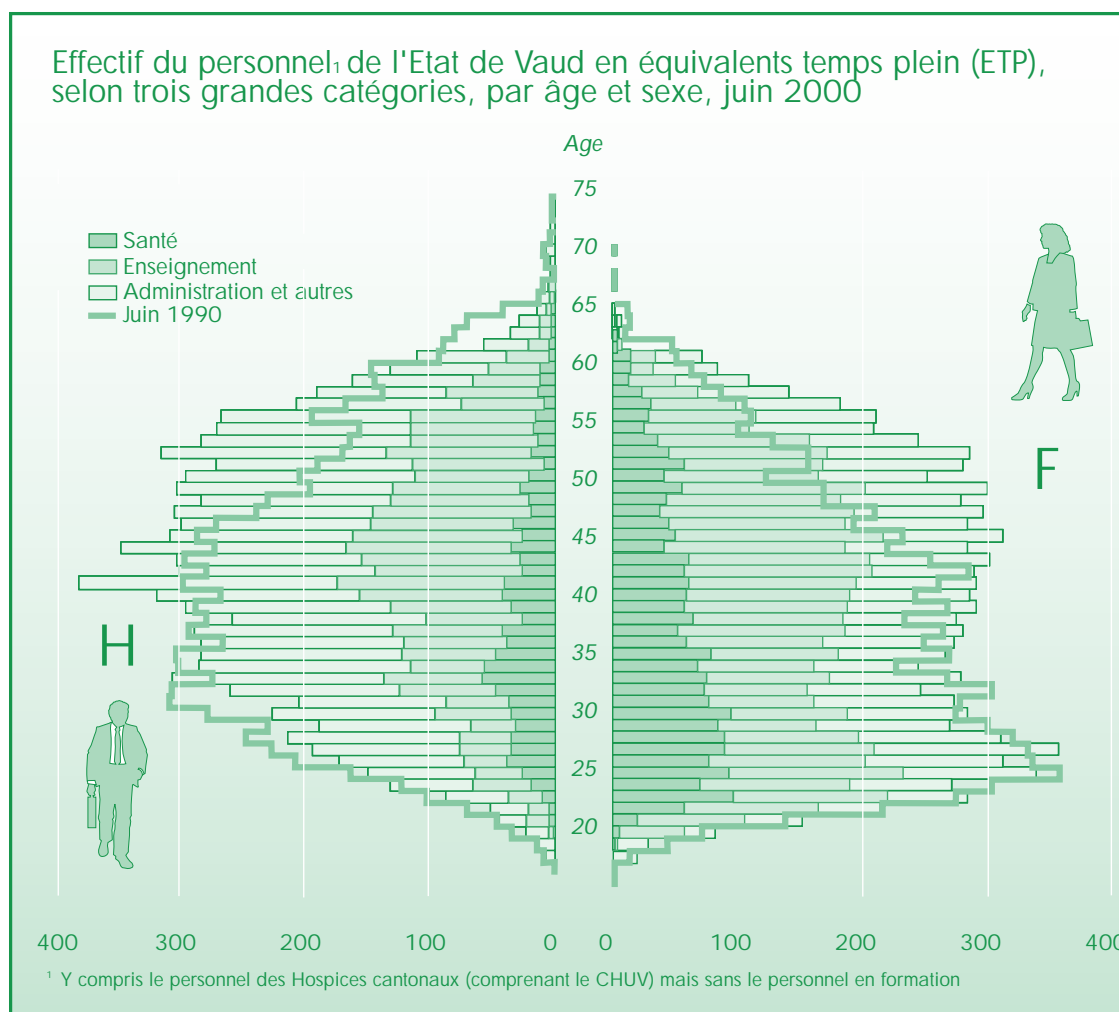
Pour plus de détail sur l'étude réalisée par le SCRIS, vous pouvez commander *Numerus* (octobre 2000) au 021/316 29 99.

Deux poids lourds

Les départements qui composent l'administration ont des tailles très dissimilaires. On trouve aux deux extrêmes le département de l'économie (530 ETP) et celui de la formation et de la jeunesse (8'940 ETP). L'autre grand département est celui de la santé et de l'action sociale qui compte presque 5'600 ETP, dont 5'400 rattachés aux Hospices cantonaux. Ensemble, ces deux poids lourds rassemblent aujourd'hui 72% des employés.

La classification

La plupart des fonctions exercées à l'Etat de Vaud sont colloquées dans 32 classes de salaires et 5 barèmes «hors-classe». En juin 2000, un quart du personnel occupe des fonctions jusqu'à la classe 16. On y trouve entre autres des employés d'hôpital, de bureau et des soignants. Les classes «moyennes» (de 17 à 25) regroupent 45% de l'effectif et beaucoup d'enseignants se retrouvent dans ce groupe.



La moyenne d'âge a augmenté de 2 ans de 1990 à 2000. La catégorie la plus jeune en 2000 est celle du personnel soignant, la plus âgée celle des enseignants. Les femmes sont surreprésentées selon les niveaux et les secteurs d'activités.



De l'Expo 64 à l'Expo.02

Comme pour l'Expo 64 à Lausanne, le Canton s'investit pour la réussite de l'Expo.02.

Du 15 mai au 20 octobre 2002 à Yverdon-les-Bains, pour la deuxième fois, une exposition nationale fait escale en terre vaudoise!

En moins d'un demi-siècle, le canton de Vaud aura accueilli deux fois une exposition nationale sur son sol. La première ce fut Lausanne, en 1964. La deuxième, en 2002, ce sera Yverdon-les-Bains, où se met en place l'un des cinq arteplices de l'Expo.02.

Une fois encore, le Canton de Vaud s'est engagé à soutenir politiquement et financièrement l'exposition nationale, et a donné sa caution à l'ensemble de la manifestation. Les villes arteplices (Yverdon-les-Bains, Neuchâtel, Bienne et Morat) et les cantons organisateurs (Vaud, Neuchâtel, Berne, Fribourg et Jura) ont versé, dans un pot commun, les premières contributions nécessaires pour soutenir l'événement, celles-ci venant s'ajouter à l'engagement de la Confédération. Le Canton est également engagé en ce qui concerne la sécurité, l'aménagement de certaines infrastructures, qui se seraient de toutes manières concrétisées, ainsi que pour la «Journée cantonale». Le Grand Conseil devra encore donner son aval, lors de sa session de novembre, à l'ensemble de ces engagements contenus dans un projet de décret ad hoc.

Samedi 29 juin, Journée cantonale

Le mercredi 13 mai 1964 se déroulait à Lausanne la journée cantonale vaudoise. A cette occasion, 85'856 visiteurs déambulèrent sur le site de l'Expo. On peut espérer que celle du samedi 29 juin 2002 rencontrera un égal succès.

La journée cantonale se veut festive, créative, ludique et sera l'occasion pour des centaines d'artistes, professionnels ou amateurs, jeunes ou moins jeunes, de faire découvrir leurs talents multiples autour d'un projet mobilisateur pour l'ensemble de la population. – D.A.

Le Canton à l'Expo nationale

La protection génère son coût

A événement exceptionnel, mesures d'exception. Entre 8,5 et 14 millions de francs pourraient être investis par le Canton dans le domaine de la sécurité, au sens large, liée à l'Expo.

L'organisation d'une manifestation comme celle d'Expo.02 implique des mesures de sécurité importantes: pas seulement pour des tâches de police mais aussi pour assurer la protection de l'environnement puisque la manifestation se déroule dans un périmètre soumis à des mesures de protection environnementales. Le Département de la sécurité et de l'environnement, chargé en première ligne des mesures de sécurité au sens large du terme, a prévu un montant qui oscille entre 14 (version maximum) et 8,5 millions de francs (version minimum), certaines incertitudes subsistant encore, comme par exemple la participation des cantons non-organisateur. Petit tour des mesures prévues.

Police cantonale

La Police cantonale a engagé depuis le début de cette année un délégué à l'Expo.02, chargé d'assurer la coordination d'ensemble, un poste à plein temps approuvé par le Conseil d'Etat en janvier 1999, prévu sur 3 ans pour un coût total de 400 000 francs.

Les prestations de maintien de l'ordre public seront gratuites pour Expo.02 (selon la demande du Conseil fédéral approuvée par le Conseil d'Etat), mais cette mission a néanmoins un coût pour l'Etat ; il est estimé à 6 millions de francs, mais pourrait s'élever à 10,5 millions si les cantons non-organisateur renonçaient à participer au financement de la manifestation. La police



Zone protégée, la Grande Caricaie, ici à Champ-Pittet, sera l'objet d'une attention particulière et d'une surveillance redoublée pour qu'elle ne souffre pas de l'afflux des visiteurs.

cantonale doit également acquérir du matériel spécifique pour cette occasion; il s'agit essentiellement d'assurer l'unité dans l'équipement du personnel (130000 francs).

Service de la sécurité civile et militaire

27500 journées de service entre 2001 et 2002 ont été prévues pour la protection civile. Ces appelés participeront à l'exécution de travaux d'infrastructure et d'aménagement (construction de passerelles pour piétons et de parkings, gestion de ces parkings), seconderont la police cantonale et les sapeurs dans leurs diverses tâches de sécurité, assureront la protection sanitaire, le ravitaillement et des travaux de maintenance. Le coût de cet engagement est estimé à 480000 francs pour 2001 et 2002.

Service des eaux, sols et assainissement

Le Service prévoit de participer financièrement à un projet de recyclage des matériaux utilisés pour les ponts et artèplages d'Expo.02. A la fin de la manifestation, ce matériel sera récupéré pour construire une dizaine de ponts enjambant différents cours d'eau de la région. Cette participation est estimée à 1,5 million de francs réparti sur les années 2001 et 2002. L'engagement de ce service demeurera cependant dans le cadre de ses interventions usuelles de subventionnement et devra recevoir l'aval d'autres partenaires comme les communes ou les syndicats.

Service des forêts, de la faune et de la nature

Le Service doit assurer en priorité la surveillance des milieux naturels, terrestres et lacustres; il s'agit d'identifier les éventuelles atteintes à la flore et à la faune liées à l'afflux de visiteurs; cette tâche sera exercée par des professionnels et le montant prévu atteint 1,7 million pour 2001 et 2002. De plus, le Service doit préparer et former les surveillants de la faune et de la nature engagés pour la durée de l'Expo; cette formation qui débutera fin 2001 coûtera 50000 francs. Enfin, le service assure le financement des expertises neutres du groupe Environnement Expo.02 en cas d'éventuels différends avec les promoteurs de l'exposition. A cette fin, il prévoit un montant de 60000 francs auquel s'ajoutent 30000 francs pour 2003 en cas d'éventuels litiges après l'exposition.

Service de l'environnement et de l'énergie

Le Service devra effectuer des contrôles des niveaux sonores durant l'exposition; il prévoit un montant entre 20000 et 40000 francs selon le nombre de contrôles à effectuer.

Catherine Lavanchy

«J'Y Vé», slogan de la journée cantonale

Point culminant de l'Expo pour le Canton, la «Journée Yverdon Vaud événement», programmée samedi 29 juin, exclut la tiédeur pour le chef de projet Denis Alber

Chanteur, ancien directeur de théâtre et ancien député, Denis Alber est depuis le mois de septembre le Monsieur Expo.02 du canton de Vaud. Rencontre.

Principalement chargé de l'organisation de la journée cantonale vaudoise de l'exposition nationale, Denis Alber est depuis le 1er septembre le chef de projet Expo.02 du canton de Vaud. Personnage enthousiaste, sa présence devrait redonner un coup de fouet à la tiédeur de la vox populi face à cet événement: «J'aimerais qu'à la journée cantonale les gens disent j'y vais, c'est d'ailleurs mon slogan de travail mais orthographié «J'Y Vé» (Journée Yverdon Vaud événement).

Pourquoi avoir postulé pour cette fonction de chef de projet EXPO 02?

Outre l'intérêt national, il y a un intérêt clair pour les artistes et les créateurs de pouvoir présenter leur travail dans un tel cadre. J'ai donc suivi de façon assidue tout le travail qui s'est effectué autour d'Expo 02. Ce qui m'a poussé à postuler pour ce poste vaudois, c'est que je crois à une forte implication des cantons. Une ville comme Yverdon est prête à suivre au niveau de la population et de ses autorités politiques, mais elle attend en priorité des signes clairs de son canton.

Comment concevez-vous votre tâche de Monsieur Expo.02 vaudois?

Dans un premier temps, il est important pour moi d'avoir une vue d'ensemble des nombreux aspects de la participation du canton à ce projet. Par la suite, ma mission consiste en la préparation de la Journée cantonale du 29 juin 2002. Je dois d'abord faire une conception artistique,



Denis Alber est épaulé par un groupe de suivi pour mettre en œuvre les idées qui lui trottinent dans la tête.

puis mettre en œuvre les projets retenus. Dans cette tâche, je suis appuyé par un groupe de suivi, avec lequel nous nous devons d'avoir une cohérence sur l'organisation. En résumé, je suis l'organe exécutif, alors que le groupe de suivi présidé par Daniel Schmutz est l'organe législatif. C'est aussi une chambre de réflexion qui permet de tester mes idées et de m'aider dans les choix définitifs.

Avez-vous déjà défini certaines options de cette journée cantonale?

La direction de l'Expo nous a donné comme leitmotiv le thème «mythes et actualités». Celui de l'eau sera aussi présent. En outre, j'ai repris certaines idées émanant du groupe de suivi comme celles de la parade, d'un grand spectacle et d'une présence vaudoise sur les autres arteplices avant la journée vaudoise. A partir de cela, je travaille à un concept qui puisse faire plaisir à un maximum de monde et inciter les artistes et créateurs à s'associer. Il nous reste environ trois mois pour le définir, le reste étant de la mise en œuvre.

Quand pourrez-vous donner des éléments concrets?

Je suis actuellement en contact avec un certain nombre d'artistes connus, enthousiastes à l'idée de pouvoir apporter leur contribution à la journée cantonale. Dans les grandes lignes, il sera désigné des chefs de file artistiques pour développer les projets. D'ici le mois de décembre au plus tard, nous présenterons des choses beaucoup plus précises, avec les noms des chefs de file et les projets à réaliser. Tout cela dépend évidemment de l'enveloppe financière que doit accorder le Grand Conseil.

Propos recueillis par François Huguenet



Un syndic d'Yverdon tout-à-fait optimiste

Olivier Kernén est engagé dans l'aventure de l'Expo.02 depuis 1996. Interview.

Quel est l'engagement de la ville d'Yverdon-les-Bains en faveur de l'Expo.02?

La ville est engagée depuis 1994. Dès le départ un enthousiasme évident était perceptible dans toute la région. En 1996, le Conseil communal a voté un crédit de 4,8 millions de francs destinés au pot commun de l'Expo. La venue de l'Expo entraîne également des investissements corollaires et a imposé à la ville des choix stratégiques. Elle a permis de débloquent certains dossiers vieux de 40 ans, comme l'aménagement de la place et de l'avenue de la gare (ndlr: près de 10 millions de francs d'investissements). Elle constitue un «coup d'accélérateur» bénéfique. Les retombées économiques sont évidentes, tout comme les retombées favorables en termes d'image dont nous obtenons déjà les premiers échos.

Comment percevez-vous la position de la population face au projet?

Celle-ci évolue par vague. Nous sommes dans une phase ascendante, grâce notamment aux perspectives décrites par François Rochaix en vue de la cérémonie d'ouverture. Les fluctuations de l'enthousiasme sont normales face à un projet aussi long. Malgré tout, nous avons à chaque fois avancé, jamais nous n'avons reculé!

Le projet de François Rochaix ne masque-t-il pas le flou qui règne encore sur la programmation de l'arteplage?

On ne peut pas encore dévoiler tous les projets: certains exigent une dose de secret, d'autres sont encore en train d'être conçus. Je suis confiant. A l'heure actuelle, il existe

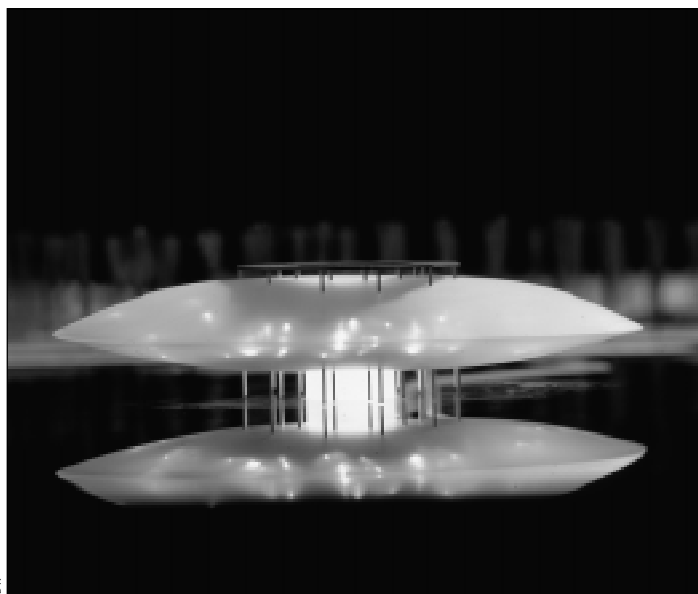
14 projets pour Yverdon, dont 8 sont financés, 3 en voie de l'être et 3 sont encore en gestation.

Au-delà du périmètre de l'Expo, un concept d'animation est-il prévu?

Oui. Au travers de la mise en place du Cray.02, la ville a créé un forum rassemblant différents milieux pour débattre, entre autres, de cette problématique. Nous avons mandaté un coordinateur pour établir un concept d'animation en dehors de l'Expo. Il faut être conscient que l'expo durera 5 mois et demi avec des périodes de pointe. Yverdon participe aussi au Groupement d'animation des villes (GAV), plateforme reliant les organisateurs de l'expo aux représentants des villes.

Le Cray.02 est-il ouvert à des projets spontanés?

En 1997, le Cray a interrogé les sociétés locales. La synthèse des perspectives qui a été faite va nous permettre de repartir en prospection. Au départ, l'Expo n'était pas très ouverte aux propositions externes. Depuis l'arrivée de Daniel Rossellat à la direction des «events», un vœux a été exprimé qu'il y ait des synergies et des initiatives qui doivent cependant toujours être axées sur quelque chose sortant de l'ordinaire.



L'arteplage d'Yverdon, telle qu'elle devrait apparaître aux visiteurs de l'Expo. Le projet la représente rose fluo.

La population d'Yverdon est invitée à une séance d'information et d'échange le 30 octobre. Qu'allez-vous lui annoncer?

Nous pouvons aujourd'hui donner à la population des informations concrètes dans chaque domaine, notamment les transports, la sécurité, les places d'amarrages, l'hébergement. Nous lèverons également un voile sur le culturel et l'artistique ainsi que sur certains projets liés à l'arteplage. L'Expo existe de plus en plus de manière concrète.

Le Grand conseil aura prochainement à se prononcer sur un EMPD qui recense les dépenses induites par l'Expo pour le canton, en particulier pour la sécurité. Quelle est votre position de député?

Ce projet de décret reflète la réalité et met en évidence la responsabilité des coûts. Il ne contient aucune surprise. Il s'agit d'un exercice de transparence sur les engagements du canton.

S'il existait un baromètre de l'optimisme à Yverdon, où pourrions-nous nous situer?

L'Expo.02 est un combat de longue haleine sans aucun moment de répit. Elle est beaucoup plus complexe à organiser, ne serait-ce qu'au niveau des contraintes administratives, que celle de 64, malgré toutes les analogies. Pour ce qui est du baromètre, nous sommes actuellement sur «beau». Il faut y rester et arriver sur «beau fixe» pour la période de l'expo, en gardant une pression constante pendant ces cinq mois.

Propos recueillis par Didier Erard



Carte d'identité

Né le 12 avril 1960 à Yverdon-les-Bains, Olivier Kernén est père de deux filles.

C'est en 1986 que ce technicien télécom de formation siège pour la première fois au Grand conseil sur les bancs du Parti socialiste. Il y reviendra dès 1994, année

où il accède à la syndication d'Yverdon.

Son investissement auprès de l'Expo.02 se concrétise par la vice-présidence de l'association de l'expo, fonction qu'il exerce depuis 1996 et par la présidence du Cray.02, organe de coordination locale.

Expo 64 Une journée cantonale placée sous le signe de la jeunesse

Coup d'oeil dans le rétroviseur

Un cortège, une cérémonie officielle, un banquet, une manifestation culturelle, tels étaient les quatre axes définis par les organisateurs de l'Expo de 1964 pour animer les journées cantonales. Vaud n'y dérogea pas et c'est sous un soleil ardent qu'habitants de la ville et visiteurs purent assister à un cortège placé sous le signe de la jeunesse. Ce sont en effet plus de 2000 jeunes, sélectionnés parmi les élèves les plus méritants des écoles professionnelles, qui eurent l'honneur de défilé dans les rues de la capitale vaudoise, accompagnés de divers corps de musique et de groupes folkloriques. Toutes et tous se retrouvèrent, après s'être affrontés lors de joutes sportives, au banquet officiel.

Exubérance du banquet

Comme le faisait remarquer le chroniqueur de ce qui s'appelait encore la Feuille d'avis de Lausanne, un contraste important s'était révélé entre ce défilé, parfois monotone, de jeunes tous uniformément vêtus d'une chemise blanche et de jupes ou de pantalons foncés, et l'exubérance du banquet, pourtant tout aussi officiel. Pour l'anecdote, un des orateurs, le Conseiller fédéral Paul Chaudet, mit plus d'une demi-heure à répondre aux demandes de ces jeunes apprentis massés au pied de l'estrade devenus, pour un instant, chasseurs d'autographes.

Les écoles en congé pour la fête

D'autres manifestations ont également marqué cette journée cantonale, en particulier le concert offert au public par plus de 1500 chanteurs et la création théâtrale de Gérard Valbert consacrée à Davel. En tout, ce sont plus de 85 000 visiteurs qui ont arpenté le site de l'Expo en ce 13 mai 1964. Pour la petite histoire, il n'est pas anodin de noter que l'atmosphère de fête décrite par les chroniqueurs de l'époque était en partie liée aux congés accordés par les écoles, les «maisons de la place» et les administrations à leurs élèves et employés en ce jour de semaine. Pour la petite histoire encore, voici, en guise de clin d'œil aux organisateurs actuels, des propos teintés d'un bénéfique optimisme, véhiculés en page 4 de la Feuille d'avis de Lausanne du 14 mai 1964: «Pour Lausanne et pour le canton de Vaud, l'Exposition nationale a été l'occasion d'une sorte de mue. Des hommes ont osé agir, prendre des risques. Ils étaient presque seuls, isolés en tout cas, dans un pays sceptique. Le succès a balayé ce scepticisme.» – DE



Les pavillons de l'Expo 64, au bord de l'eau, à Vidy.



Le défilé des Jeunes, ici à la Place Saint-François, lors la journée cantonale de la précédente édition de l'exposition nationale, avait paru un peu monotone au chroniqueur de l'ancienne Feuille d'Avis de Lausanne.

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Délai de candidature: 13 novembre 2000

7 Départements

7 Webpublishers (F/H) rattaché-e-s au Secrétariat général de chaque département 50% ou 100%

Les nouvelles technologies de l'information prennent une part toujours plus importante dans la politique d'information et de communication de l'État. Le site faitier de l'État de Vaud, qui compte déjà plus de 49 sites Internet relatifs aux divers domaines couverts par l'administration, est en plein développement et sera prochainement restructuré. Pour faire face à cette croissance rapide, le Conseil d'État a décidé de créer des postes de Webpublisher directement rattachés au Secrétariat général de chaque département (cl. à déterminer).

Mission: vous supervisez les sites en voie de création, assurez leur validation auprès des instances techniques compétentes et apportez des propositions de développement et/ou de correction des sites existants. En étroite collaboration avec le Webmaster de l'Etat de Vaud, vous veillez au respect de la cohérence du site de votre département afin de garantir l'homogénéité des sites de l'Administration. Vous assistez et conseillez les organes de conception et de décision dans le domaine Internet de votre département. Membre actif du Comité de pilotage Internet du département, vous assurez la diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par le Comité. Vous coordonnez, avec le/la Délégué-e départementale à la communication, l'Unité informatique départementale et les Services, la rédaction des textes, la mise à jour et l'évolution du contenu du site de votre département. Vous assurez l'animation du site et des forums de discussion, la conception ou la conversion de l'information à la technologie d'Internet et sa mise en ligne.

Profil: de formation supérieure (universitaire, HES/HEG, brevet fédéral ou équivalent), vous apportez une expérience dans le domaine de la communication (RP, journalisme, marketing) et de la gestion de sites Internet. Votre créativité et votre aisance rédactionnelle, votre sens du contact ainsi que votre intérêt pour le Service public vous dotent naturellement du sens de la communication utile à cette fonction. Au bénéfice d'une bonne culture générale informatique, vous maîtrisez les outils informatiques courants et Internet. Idéalement, la plate-forme de publication Lotus Notes Domino vous est familière et vous maîtrisez Dreamweaver.

Remarque: à l'exception du poste au DINF, les postes créés sont à 50%. Les collaborateurs/trices qui seront engagé-e-s à 100% verront leur activité partagée entre deux départements.

Renseignements: M. Pierre-Alain Uberti, tél. 021/316 40 64.

Adresse: réf.: 2384 à 2390, BRM, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. B. Franco, Rue Caroline 4, 1014 Lausanne.

DEC

Chargé-e de recherche au Service de l'économie et du tourisme 100%

Mission: la personne recrutée viendra en appui à l'économiste en charge du dossier de la révision de la loi sur le tourisme. Elle devra effectuer des recherches dans les textes de loi des autres cantons, prendre des contacts avec les associations locales liées à cette loi,

rédiger des propositions ou des analyses et participer à l'établissement d'un inventaire des projections régionales en matière de tourisme (cl. 22-25).

Profil: titre universitaire et pratique professionnelle jugée utile à l'exercice de la fonction souhaitée. Première expérience professionnelle acceptée. Aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche. Allemand lu vivement souhaité. Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Powerpoint, Lotus Notes) et d'Internet. Aptitude à rédiger en français. Sens de l'initiative et des responsabilités. Capacité à travailler de manière autonome.

Remarque: engagement dont la durée est limitée jusqu'à fin 2001.

Renseignements: Mme Muriel Thalman, tél. 021/316 60 27.

Adresse: réf. 2378, Service de l'économie et du tourisme, Mme M. Thalman, Rue Caroline 11, 1014 Lausanne.

DINF

Ingénieur-e C au Service de l'information sur le territoire 100%

Mission: vous dirigez l'entité «Plan cadastral Est» dans le but de préparer et superviser la réalisation des travaux de mensuration et de numérisation. Vous assurez le bouclage technique, administratif et comptable des mandats. Vous supervisez les activités liées à la mise à jour des données cadastrales et à l'acquisition des données pour le système d'information de l'ACV (cl. 22-25).

Profil: ingénieur-e EPF, ETS, inscription au REG A ou REG B ou titre jugé équivalent et quelques années de pratique professionnelle. Expérience dans les domaines de l'acquisition des données, de la mensuration et de la numérisation des plans cadastraux ainsi que du système d'information sur le territoire. Maîtrise des procédures appliquées dans le domaine de la mensuration officielle. Très bonnes facultés d'organisation et aptitude à diriger une équipe. Aisance dans l'utilisation des outils informatiques et connaissance de l'anglais et de l'allemand.

Renseignements: Mme Béatrice Simos-Rapin ou M. Tajjud Philipps, tél. 021/316 24 87.

Adresse: réf. 2375, Service de l'information sur le territoire, Mme B. Simos-Rapin, Rue de l'Université 3, 1014 Lausanne.

OJV

Spécialiste d'opérations A, B ou C, ou employé-e d'administration au sein de l'Office des poursuites et faillites des arrondissements de Payerne et d'Avenches 100%

Mission: travaux administratifs sur base de la loi sur la poursuite et la faillite. Contact avec le public, missions spéciales à l'extérieur.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent. Connaissances informatiques souhaitées. L'attestation de perfectionnement et une expérience d'environ 3 ans offrent l'accès à la fonction de spécialiste d'opérations. Le nombre d'années d'expérience au sein d'un OP en qualité de spécialiste d'opérations détermine le

niveau de fonction (C, B ou A).

Remarque: le-la titulaire sera appelé-e à utiliser son véhicule privé pour les besoins du service.

Renseignements: M. P. Rossé, tél. 026/660 26 96.

Adresse: réf. 2382, Monsieur le Préposé aux poursuites et aux faillites des arrondissements de Payerne et d'Avenches, R. de Lausanne, 26 – 1530 Payerne.

Employé-e d'administration au sein de l'Office d'instruction pénale de l'arrondissement de Lausanne 50%

Mission: travail au sein d'un greffe d'un juge d'instruction, tenue des dossiers, correspondance, dactylographie des décisions judiciaires, relations téléphoniques avec les différents intervenants. Susceptible de travailler au sein de la chancellerie (saisie de données, tenue de divers registres, recherches) (cl. 10-12)

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans de pratique professionnelle. Excellentes connaissances du français, aisance en dactylographie, maîtrise du traitement de texte. Souhaité: Rigueur et précision.

Renseignements: M. Morel, tél. 021/315 19 11.

Adresse: réf. 2276, Monsieur le Premier juge d'instruction de l'arrondissement de Lausanne, Ch. de Couvaloup 6 – 1014 Lausanne.

DSE

Instructeur/trice B ou A au Service de la sécurité civile et militaire à Gollion 100%

Mission: assumer la fonction de chef-fe de classe dans les cours et donner l'instruction théorique, technique et pratique.

Profil: CFC dans une profession de la mécanique, de l'électricité, du bâtiment ou d'une branche apparentée à la chimie, ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de plusieurs années et justifier de connaissances dans le domaine de la protection de la population et partenaires de la défense générale.

Remarque: la personne retenue doit s'engager à suivre l'Ecole fédérale d'instructeurs à Schwarzenburg durant 24 semaines, réparties sur une année.

Renseignements: M. Denis-Eric Scherz, tél. 021/316 54 51

Adresse: réf. 2372, Service de la sécurité civile et militaire à Gollion, M. O. Durgnat, En Crausaz, 1124 Gollion.

Employé-e d'administration au Service des forêts, de la faune et de la nature 30%

Mission: vous assurez l'exécution de tous travaux de bureau, la gestion de stocks et fournitures et le classement (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau (formation de 2 ans) et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Lotus Notes).

Renseignements: Mme Yolande Zimmermann, tél. 021/316 61 43.

Adresse: réf. 2374, Service des forêts, de la faune et de la nature, Mme Y. Zimmermann, Ch. de la Vulliette 4, Chalet-à-Gobet, 1014 Lausanne.

DFIN

Economiste au Service des finances 100%

Mission: au sein du secteur budget, vous serez principalement chargé-e de collaborer avec les départements pour la mise en œuvre

du contrôle de gestion à l'Etat de Vaud et la superviser; d'analyser l'impact financier et économique sur le budget et les comptes des différents projets de l'Etat; de préavisier les projets des départements ayant des incidences financières à l'intention du Chef du département des finances pour les séances du Conseil d'Etat; d'effectuer le suivi économique et financier des objets d'investissement (cl. 24-28).

Profil: licence en sciences économiques, diplôme ESCEA ou titre jugé équivalent et plusieurs années de pratique professionnelle. Expérience en matière de finances publiques, dans les domaines de l'analyse financière, du contrôle de gestion ou de la révision. Aisance rédactionnelle et maîtrise des instruments micro-informatiques.

Renseignements: M. Eric Birchmeier, tél. 021/316 29 19.

Adresse: réf. 2376, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. B. Franco, Rue Caroline 4, 1014 Lausanne.

Assistant-e de direction au Service des gérances et des achats 100%

Mission: vous assurez la gestion des places de parc répondant aux besoins de l'Administration cantonale, le suivi de l'encaissement des revenus locatifs et de redevances diverses, la gestion du contentieux au 1er degré, la prise en charge des tâches administratives inhérentes au secteur de l'exploitation. La gestion des ressources humaines et le traitement des salaires du personnel auxiliaire ainsi que la participation à l'élaboration du budget annuel du Service et aux activités spécifiques de la section Gérance et exploitation font également partie de votre activité (cl. 19-22).

Profil: diplôme de l'ESCEA ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 12 ans en règle générale. Capacité à gérer de manière autonome des dossiers particuliers d'une direction importante. A l'aise avec les tâches administratives, sens aigu de la planification et de l'organisation. Goût pour les chiffres et l'orthographe, aisance rédactionnelle. Sens de l'initiative et d'esprit de synthèse. Maîtrise des outils informatiques, résistance au stress et aptitudes développées d'intégration et pour le travail en équipe.

Renseignements: M. Roland Perrin, tél. 021/316 74 66

Adresse: réf. 2383, Service des gérances et des achats, M. R. Perrin, Rue de l'Université 5, 1014 Lausanne.

Secrétaire au Service du personnel 100 %

Mission: courrier du chef de service, préparation et suivi des dossiers, gestion de l'agenda et planification des séances, accueil téléphonique, gestion de certains dossiers, secrétariat de l'état-major du service (finances, informatique, logistique, personnel), relations avec le secrétariat général du département et formation d'une apprenti-e (cl. 15-18).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, pratique professionnelle de 5 ans à 8 ans au moins, qualités d'organisation, précision, rédaction, vivacité d'esprit et autonomie, excellente maîtrise des outils informatiques, à l'aise en communication.

Renseignements: M. F. Daler, tél. 021/316 19 00.

Adresse: réf. 2393, SPEV, Service du Personnel de l'Etat de Vaud, M. Frédéric Daler, Rue Caroline 4, 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration auprès de la Commission d'impôt et Recette de Lausanne-District 100%

Mission: vous collaborez au bon fonctionnement du service contentieux d'un important Office, notamment dans la gestion et le suivi des dossiers, le traitement des réquisitions de poursuites et le contact avec les contribuables (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce, titre jugé équivalent ou CFC d'employé-e de bureau (2 ans) et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. La préférence sera donnée à une personne dynamique, motivée, précise et consciencieuse, au bénéfice de quelques années d'expérience dans le domaine du contentieux.

Renseignements: Mme Brigitte Panchaud, tél. 021/316 24 01.

Adresse: réf. 2380, Administration cantonale des impôts, Mme B. Panchaud, Jomini 8, 1018 Lausanne.

Employé-e de bureau qualifié-e auprès de la Commission d'impôt et Recette de Lausanne-District 50%

Mission: réaliser différents travaux de chancellerie et de classement. Assurer la suppléance téléphonique (cl. 8-11).

Profil: CFC d'employé-e de bureau (formation de 2 ans) ou titre jugé équivalent. Personnalité dynamique, autonome et précise, sachant faire preuve d'initiative et apte à collaborer au sein d'une équipe.

Renseignements: Mme Brigitte Panchaud, tél. 021/316 24 01.

Adresse: réf. 2392, Administration cantonale des impôts, Mme B. Panchaud, Jomini 8, 1018 Lausanne.

DSAS

Chargé-e de recherche au Service de la santé publique 100%

Mission: assistant-e du chef de projet, vous le déchargez des tâches techniques et rédactionnelles dans la conduite d'un projet de communication en santé publique. Vous assumez la publication régulière d'une newsletter et la mise à jour quotidienne d'un site Internet en tant que webmaster. Comme les autres membres de l'équipe, vous êtes fortement orienté-e sur les résultats d'un projet dont la poursuite sera décidée à fin 2002, sur la base d'une évaluation (cl. 22-25).

Profil: titre universitaire, pratique professionnelle jugée utile à la fonction d'un an au minimum et aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche, ou pratique professionnelle de 5 ans environ en qualité de chercheur/se associé-e. Grande aisance rédactionnelle, intérêt marqué pour les questions de santé et de consommation, connaissance des milieux institutionnels vaudois. Utilisation des outils PAO (Indesign 1.5) et Internet (Dreamweaver 3). Connaissance passive au moins de l'anglais et de l'allemand.

Souhaité: expérience journalistique ou RP souhaitée.

Renseignements: M. Philippe Anhorn, tél. 021/316 44 60.

Adresse: réf. 2379, Service de la santé publique, M. Philippe Anhorn, R. Cité-Devant 11 – 1014 Lausanne.

Délai d'envoi: 15 novembre 2000.

DIRE

Directeur/trice adjoint-e au sein de la Prison de la Tuilière à Lonay 100%

Mission: collaborateur/trice et suppléant-e du directeur, vous le remplacez dans toutes les attributions en collaboration avec le Chef de Maison. Vous coordonnez l'activité des collaborateurs/trices conformément aux instructions du directeur. Vous assurez la responsabilité des activités des sections «détention, socio-éducative, exploitation des ateliers, administration, personnel» (horaires et formation) et supervisez la centrale et la sécurité (cl. à déterminer).

Profil: titre universitaire jugé utile à l'exercice de la fonction ou titre jugé équivalent avec quelques années de pratique idéalement dans un poste à responsabilités dans le domaine pénitentiaire, social ou paramédical. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire. Profil psychologique propre à la fonction. Connaissance d'une langue étrangère et de l'informatique.

Renseignements: Mme Anne-Sylvie Gevisier, tél. 021/804 59 00.

Adresse: réf. 2370, Prison de la Tuilière, M. Jacques-Eric Richard,

case postale 80 – 1027 Lonay.

Conseiller/ère juridique A au sein du Service de justice, de l'intérieur et des cultes 100%

Mission: au service de l'administration et du Conseil d'Etat, vous êtes appelé-e à donner des avis de droit, à instruire des recours, à rédiger des projets de décision à un niveau gouvernemental et à élaborer des textes normatifs. Travail varié et autonome au sein d'une équipe spécialisée (cl. 27-31).

Profil: brevet d'avocat; goût pour la chose publique.

Renseignements: Me Jean-Paul Jubin, tél. 021/316 45 45.

Adresse: réf. 2377, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, M. Olivier Meuwly, Place du Château 1- 1014 Lausanne.

Surveillant-e sous-chef à la Prison de la Tuilière à Lonay 100%

Mission: seconde le surveillant Chef de Maison de manière générale et plus particulièrement pour les tâches et responsabilités liées à la surveillance des détenues, à leur régime d'incarcération, à leur bien-être ainsi qu'à leurs diverses activités. Chargé-e d'optimiser les relations entre détenues et surveillant-es (cl. 17-19).

Profil: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Doit être titulaire du diplôme de surveillant-e. Pratique professionnelle de 10 ans dont 5 en qualité de surveillant-e. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire. Profil psychologique propre à la fonction. Connaissance d'une langue étrangère et de l'informatique.

Remarque: horaires irréguliers.

Renseignements: Mme Anne-Sylvie Gevisier, tél. 021/804 59 00.

Adresse: réf. 2368, Prison de la Tuilière, M. Jacques-Eric Richard, Case postale 80 – 1027 Lonay.

Surveillant-e spécialiste A ou B (centraliste) à la Prison de la Tuilière à Lonay 100%

Mission: premier contact pour les personnes étrangères à la prison. Gérer l'information afférente et efférente qui le/la concerne (juges, transferts, OIP); transmettre les autres appels à leurs destinataires. Répondre des personnes qui entrent et sortent de l'établissement en appliquant les directives de sécurité. Gérer le service des visites ainsi que les dossiers des détenues. Contrôler, informer, renseigner voire intervenir.

Profil: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Doit être titulaire du diplôme de surveillant-e avec une pratique professionnelle de 9 ans environ. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire.

Renseignements: Mme Anne-Sylvie Gevisier, tél. 021/804 59 00.

Adresse: réf. 2369, Prison de la Tuilière, M. Jacques-Eric Richard, Case postale 80 – 1027 Lonay.

Surveillant-e à la Prison du Bois-Mermet ou à la Prison de la Croisée à Orbe (2 postes) 100%

Mission: surveiller les détenus, faire respecter le règlement, la discipline et l'hygiène. Contrôler les locaux, les visiteurs, les colis et les courriers ainsi que la communication en général. Assurer au détenu un séjour respectueux de ses droits. Sur la base des articles du CPP, du règlement de l'établissement, des législations fédérales et internationales, soutenir et encadrer le détenu dans ses diverses activités, l'encourager à tirer le meilleur parti de son séjour (cl. 12-14).

Profil: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent avec 3 ans de pratique professionnelle environ. Casier judiciaire vierge, nationalité suisse, âgé-e de 24 à 37 ans, profil psychologique propre à la fonction. Permis de conduire et possession d'un véhicule. Mobilité exigée. Connaissances informatiques.

Souhaité: connaissance d'une langue étrangère.

Renseignements: Mme Corinne Girardet, tél. 021/316 17 00.

Adresse: réf. 2364 et réf. 2365, Direction des Maisons d'arrêts et de préventive, Prison du Bois-Mermet, Ch. du Bois-Gentil 2, 1018 Lausanne.

Surveillant-e A ou B à la Prison de la Tuilière à Lonay **100%**

Mission: travail au sein d'une équipe soudée; surveillance de diverses activités (ex: travail, sport, promenade, distribution des repas); ouverture et fermeture des cellules; participation à certaines activités (sport, animations); contact humain avec les détenues.

Profil: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent avec 3 ans de pratique au moins. Etre âgé de 23 ans au moins. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire. Esprit d'équipe, sens des responsabilités.

Remarque: horaires irréguliers.

Renseignements: Mme Anne-Sylvie Gevisier, tél. 021/804 59 00.

Adresse: réf. 2367, Prison de la Tuilière, M. Jacques-Eric Richard, Case postale 80 – 1027 Lonay.

DFJ

Maître/tresse d'enseignement professionnel supérieur A (branches scientifiques et techniques) auprès de la Haute Ecole de Gestion du canton de Vaud **80% à 100%**

Mission: enseignement de l'informatique technique (systèmes, réseaux) et de la programmation; administration d'un réseau local; participation à des projets de recherche et/ou des mandats (cl. 30-32 + 3%).

Profil: titre universitaire, de préférence diplôme EPFL, ou diplôme d'ingénieur ETS en informatique. Avoir occupé un poste à responsabilités dans l'industrie ou enseigné pendant 6 ans au moins dans un établissement secondaire supérieur. Expérience en administration d'un réseau local (installation, assistance aux utilisateurs). Intérêt marqué pour le développement d'applications.

Renseignements: M. Ernest Schär, tél. 021/316 55 55.

Adresse: réf. 2371, Haute Ecole de Gestion du canton de Vaud (HEG-Vd), M. Ernest Schär, directeur, Av. Collonges 2, 1004 Lausanne.

Adjoint-e de faculté (Faculté de droit) **100%**

Mission: coordonne et supervise la gestion administrative de la Faculté; planification et organisation des horaires de cours et des examens; coordination et supervision des activités du secrétariat des étudiant-e-s et du conseiller aux études; établissement et défense du budget de la Faculté, ajustement et suivi de son exploitation; organisation de séances et cérémonies (ouverture des cours, remises de diplômes et prix, soutenances de thèse); participation aux séances du Décanat, du Conseil de Faculté et de diverses commissions; gestion de dossiers, établissement de rapports et de statistiques; gestion administrative du personnel; mise en place de la communication de la Faculté; gestion de locaux (cl. 24-28).

Profil: titre universitaire (idéalement licence en droit) avec pratique professionnelle jugée utile à la fonction de 5 ans environ. Expérience en organisation, gestion et de conduite d'une équipe de collaborateurs/trices et apprenti-e-s. Aisance de communication. Bonnes connaissances d'informatique de gestion et de bureautique (Word, Excel); faculté d'adaptation, aptitude à l'écoute, capacité de dialogue et de négociation. Faculté d'analyse, esprit de synthèse; capacité à motiver une équipe.

Souhaité: bonnes connaissances d'allemand et d'anglais; post-grade en administration publique (IDHEAP); connaissance de la Faculté de droit ou de l'UNIL.

Renseignements: Mme Suzette Sandoz, tél. 021/692 27 41.

Adresse: réf. 2391, Bureau de gestion du personnel de l'Université, BRA, 1015 Lausanne.

Spécialiste bureautique B auprès du Centre audiovisuel de Dorigny **100%**

Mission: participation à divers projets multimédias (base de données d'images, sons et vidéos sur le Web; site Web, services en ligne); participation à la mise en place et au suivi du projet de serveur vidéo Intranet; veille technologique, étude et test des équipements et logiciels dans le but d'améliorer les prestations du Centre; gestion des équipements multimédias des facultés de sciences humaines; mise sur pied de cours multimédias (Illustrator, Photoshop, Indesign) (cl. 24-26).

Profil: titre universitaire, diplôme ETS, brevet fédéral d'analyste programmeur ou titre jugé équivalent ou CFC jugé utile à la fonction. Pratique professionnelle de 10 ans dont 5 en informatique multimédia. Bonnes connaissances en bases de données relationnelles. Connaissance approfondie des systèmes d'exploitation Mac et PC. Connaissance des logiciels multimédias (Photoshop, Illustrator, Indesign, Xpress, iMovie, FinalCut Pro, Director) et de la programmation HTML. Sens de l'organisation (conduite de projets), volonté de mettre à jour ses connaissances dans le domaine du multimédia, esprit d'équipe, sens du service, créativité.

Souhaité: intérêt pour la pédagogie ainsi que pour le monde de l'image et de la télévision.

Renseignements: M. Jérôme Grosse, tél. 021/692 22 71.

Adresse: réf. 2373, Bureau de gestion du personnel de l'Université - BRA – 1015 Lausanne.

Secrétaire auprès du Service de l'enseignement spécialisé **100%**

Mission: travail varié et autonome dans un environnement scolaire; utilisation des systèmes d'informations financières, administratives et statistiques du Bureau cantonal des prestations psychopédagogiques scolaires. Elaboration de budgets; tenue des comptes; organisation et tenue du secrétariat; participation à la création d'une nouvelle entité administrative cantonale (cl. 15-18).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 6 ans environ. Effectue tous les travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Maîtrise de l'informatique, connaissance et pratique de la comptabilité, bonne capacité rédactionnelle.

Renseignements: M. Marc Wicht, tél. 021/316 54 13.

Adresse: réf. 2366, Bureau cantonal des prestations psychopédagogiques scolaires, M. Marc Wicht, Bâtiment administratif de la Pontaise – 1014 Lausanne.

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bureau du recrutement et de la mobilité
Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

Architecture et jeunes en difficultés

Le concours pour les nouveaux locaux de CHARTEM, à Valmont dans les hauts de Lausanne, a été jugé cet été. L'architecte Bernard Pahud en est le lauréat.

Le CHARTEM (Centre Horizon d'Activités et de Relais – Transition Ecole – Métiers) a besoin de locaux adaptés à ses objectifs de répondre aux difficultés d'intégration professionnelle rencontrées par certains jeunes au sortir de l'école obligatoire.

Un concours d'architecture à 2 degrés, ouvert à tous les architectes suisses, a permis d'évaluer 45 projets devant permettre à cette structure expérimentale d'étendre ses activités et de répondre à la forte demande à laquelle elle est confrontée. Le Conseil d'Etat vient de prendre acte du rapport du jury de ce concours. Il a mandaté le lauréat, Bernard Pahud, à Morges, pour une mise au point de son projet. Il a aussi nommé une commission de construction présidée par Michel Rosazza, architecte au Service des bâtiments.

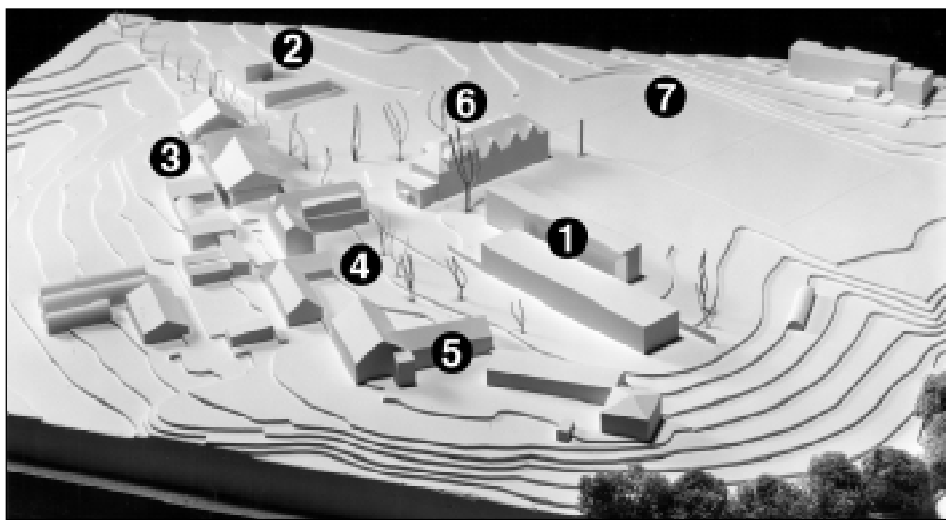
L'idée de créer, sous l'acronyme CHARTEM, une structure pédagogique d'accueil de jeunes qui se trouvent en difficultés psychosociales sans projet concret après leur scolarité obligatoire, est née en 1993. Le principe de cette institution est de fournir ateliers et encadrement pour permettre aux jeunes, pendant une année, d'expérimenter les

différentes facettes du métier qu'ils envisagent, de stabiliser leur choix et de trouver une place d'apprentissage. Des cours d'appui complètent ces activités pratiques.

Le CHARTEM est complémentaire au Centre d'orientation et de formation profession-

nelles, connu sous le sigle de «COFOP». Ses locaux se situent juste à côté de ce dernier, sur les terrains à disposition, à Vennes-Valmont.

Alexandre Antipas, architecte adjoint au Service des bâtiments, président du jury



La maquette du site: ① projet primé pour le CHARTEM (secteurs administration, artisanat, industrie, restauration, hôtellerie); ② administration COFOP; ③ ancienne ferme; ④ orientation professionnelle; ⑤ ateliers; ⑥ ancien internat; ⑦ terrain de foot.

Une aventure

Lors du lancement d'un concours d'architecture, personne n'est en mesure de prévoir avec certitude quel en sera l'aboutissement.

Le Maître de l'ouvrage exprime ses besoins, ses objectifs et, parfois, se fait certaines idées de ce à quoi il s'attend.

Les concurrents matérialisent les souhaits du Maître de l'ouvrage en apportant leur sensibilité propre et leur façon de voir les choses.

Le jury intègre les demandes du Maître de l'ouvrage et interprète les propositions des concurrents. Celles-ci apportent souvent un éclairage inattendu au problème posé, qui amène jury et Maître de l'ouvrage à se questionner sur la pertinence de certaines de ses demandes ou sur la justesse de sa vision des choses. C'est un processus itératif où il n'y a pas de vérité absolue, qui présuppose une modestie constante et par lequel – en fin de compte – tous les acteurs s'en trouvent enrichis.

Sous le signe du développement durable

Le concours d'architecture organisé pour le CHARTEM était placé sous le signe du «développement durable».

Contrainte d'équilibre

Cette notion n'est ni une formule magique ni un critère unique et définissable en soi. Il s'agit plutôt d'une déclaration d'équilibre entre trois pôles parfois antinomiques: l'adéquation sociale, le développement économique et la sauvegarde des ressources naturelles.

Notion à échelle variable, le développement durable recoupe des aspects traditionnellement abordés et examinés par les architectes et les jurys. L'insertion dans le site et le paysage,

l'expression architecturale, la qualité spatiale, la réponse fonctionnelle, l'évolutivité et l'adaptabilité dans le temps, l'écologie, les matériaux et l'économie du terrain et de la construction sont quelques-uns de ces aspects.

La nouveauté est qu'en imposant la contrainte de l'équilibre, le développement durable a le mérite de stimuler la réflexion des acteurs dans tous ces domaines simultanément. L'équilibre interdit la focalisation exclusive sur l'un ou l'autre des facteurs qui entrent en jeu.

Réponse convaincante

Aux yeux du jury, le projet primé donne une réponse

très convaincante à cette quête d'équilibre, notamment en ce qui concerne la compacité, l'économie du terrain, le développement des façades, la polyvalence et les qualités spatiales intérieures et architecturales.

De plus, cette proposition donne des réponses pertinentes quant à l'objectif social visé et la population concernée, la matérialisation des structures et des façades pour lesquelles une large part est réservée au bois, la protection – par le choix de son implantation – contre le bruit de l'autoroute, le potentiel de captage passif d'énergie solaire et, enfin, l'économie de la construction.

A.A.



Denis de Rougemont, vigile de l'esprit européen

Bruno Ackermann, enseignant et membre du comité de lecture de La Gazette, vient de publier aux Editions de l'Age d'Homme, Denis de Rougemont. De la personne à l'Europe. Il y cerne les observations clairvoyantes de ce scrutateur attentif à son siècle.

A l'heure où la question de l'intégration européenne reste plus que jamais actuelle, la lecture du petit livre que Bruno Ackermann consacre à Denis de Rougemont s'avère fort utile. Excellente initiation à la pensée de l'un de nos plus grands Européens, cet ouvrage nous convie à une réflexion d'un humanisme roboratif.

Loin d'avoir été un maître à penser, Denis de Rougemont a davantage incité à se défier des excès du rationalisme comme du messianisme. A ses yeux, penser représente un engagement: le mot est lâché, encore convient-il pour en faire bon usage, de «penser avec les mains», selon le titre de l'un de ses livres. C'est-à-dire s'arrimer aux difficultés concrètes qui, faisant obstacle aux conformismes, maintiennent l'esprit en alerte. C'est à cette condition, estime-t-il, que la lucidité prévaudra sur les dogmes rassurants et la tentation des idéologies pernicieuses. Aussi, nous rappelle-t-il que nous n'avons jamais assez de clairvoyance pour résister aux abstractions séduisantes, à travers lesquelles se sont fourvoyés, maints philosophes contemporains, incapables, à répondre aux interrogations de leur époque.

Communauté de personnes...

Mais que propose Denis de Rougemont? Rien de moins qu'un ambitieux projet à vocation spirituelle, dont l'Europe lui paraît être l'incarnation nécessaire. Projet à la mesure de la liberté de l'homme, quand celui-ci s'efforce de réaliser ses aspirations intérieures. Projet culturel et spirituel donc, mais aussi politique, puisqu'il s'agit de fournir à chacun la possibilité d'une telle liberté, au sein d'une communauté en devenir. Projet enfin, qui né d'une réflexion chevillée à un principe personnaliste, entend préserver les valeurs chères à l'humanisme.

Certes, de Rougemont présentait bien les risques qu'il y avait à penser de la sorte. Mais en se démarquant des intellectuels en chambre et autres distillateurs du prêt-à-penser, l'auteur de *l'Amour et de l'Occident* a souvent pensé juste en pensant délibérément à contre-courant des modes. On songe ici à l'idée de personne, au moyen de laquelle il en appelle à des valeurs que

d'aucuns trouveraient aujourd'hui désuètes, à l'époque pourtant de la «libre circulation des personnes».

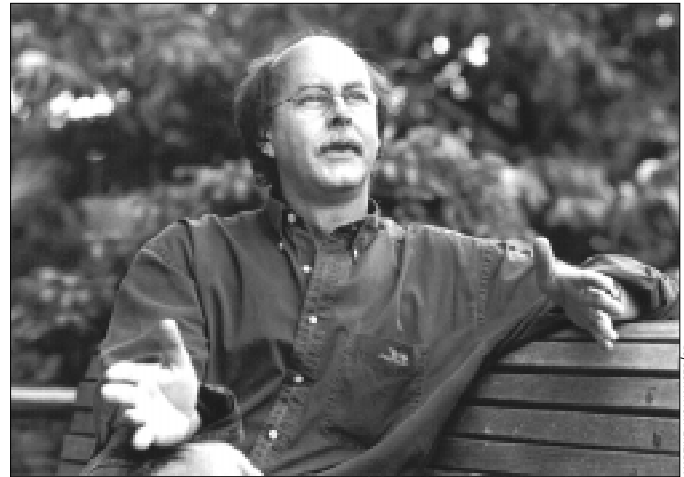
... et d'esprits

C'est un sésame que lui suggère cette expression car elle évoque comme une ouverture à un pouvoir créateur, fondé précisément sur des valeurs humaines, dignes d'être préservées et de s'incarner. Des valeurs susceptibles, aussi, de donner un

sens à une vie jusque-là impersonnelle et désorientée. A vrai dire, le terme de personne évoque pour de Rougemont la dignité, qu'il entend opposer au mépris du spirituel, le combat que doit mener la responsabilité engagée devant la perspective d'un monde désincarné. Car au-delà de l'individu menacé et isolé, c'est l'idée même de l'homme qui se retrouve insidieusement en capilotade, à la merci des dérives de la science, des outrances de la technique et des aléas de l'économie. C'est pourquoi dans chacun de ses écrits, Denis de Rougemont a toujours milité en faveur d'une société de personnes, réclamant que la liberté de tous cesse de se réduire à des échanges marchands, à des prestations et à des services entre ceux qui, comme aujourd'hui, se targuent de «communiquer».

Avec le thème de la personne, on peut donc dire que l'écrivain engagé s'adresse à la conscience morale de chacun, encourageant sans relâche à édifier une communauté des esprits. Et Bruno Ackermann de préciser combien un tel engagement, s'écartant de tout relent nostalgique, parvient au contraire à dessiner les contours d'un dessein visionnaire imprégné d'un humanisme universel.

On l'aura compris, point de scepticisme desséchant, d'utopie débridée ou d'imprécation fanfaronne dans une telle œuvre. Mais plutôt les observations clairvoyantes d'un scrutateur attentif à son siècle. D'un vigile de l'esprit européen, aussi opposé



Bruno Ackermann, auteur de l'ouvrage sur Denis de Rougemont.

au carcan du matérialisme exacerbé que méfiant à l'égard des prophéties qui font encore florès aujourd'hui. Nul ne s'étonnera donc, à lire ce stimulant ouvrage, de l'actualité de ses propos. Ni que le mérite en revienne également à Bruno Ackermann.

Maurice Sierro, membre du comité de lecture de La Gazette

Bruno Ackermann, *Denis de Rougemont. De la personne à l'Europe*. Ed. L'Age d'Homme, Lausanne 2000, 202 P.

Quelques repères

Parmi la trentaine d'ouvrages publiés par Denis de Rougemont, relevons:

Politique de la personne, Paris, Je Sers, 1934.

Penser avec les mains, Paris, Albin Michel, 1936.

L'Amour et l'Occident, Paris, Plon, 1939

L'Aventure occidentale de l'homme, Paris, Albin Michel, 1957

L'avenir est notre affaire, Paris, Stock, 1977.

La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux, Paris, Hachette, 1965 (Rééd. L'Age d'Homme, 1988).

Ainsi que la thèse de Bruno Ackermann: *Denis de Rougemont. Une biographie intellectuelle*, Genève, Labor et Fides, 1996.

Commission paritaire du personnel

Les membres de la COPAR ont été désignés

Le projet de loi sur le personnel prévoit le maintien d'une Commission paritaire, plus restreinte, mais aux compétences élargies. Représentants des associations du personnel et du Conseil d'Etat ont été nommés pour la fin de la législature.

Conformément au Statut actuel, le Conseil d'Etat a nommé les membres de la Commission paritaire (COPAR) pour la fin de la présente législature. Il a retenu les personnes proposées par les associations du personnel et a désigné lui-même ses représentants en fonction principalement de leurs compétences en matière de gestion des ressources humaines. Selon le projet de nouvelle loi sur le personnel soumis au parlement, les compétences de la COPAR seraient élargies et sa composition réduite.

Retardée dans l'attente de la nouvelle loi sur le personnel, la nomination des membres de la COPAR s'est aujourd'hui révélée nécessaire en raison des désagréments oc-

casionnés par le non traitement des différends opposant les collaborateurs de l'Etat à leur employeur et du renvoi de l'entrée en vigueur prévue de la nouvelle loi du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2001.

Nouvelles options

C'est ainsi que, sur proposition de chacune des parties, les représentants du gouvernement et des associations du personnel, ainsi que leurs suppléants, ont été désignés pour siéger au sein de la commission. Contrairement à la pratique suivie jusqu'ici, le Conseil d'Etat n'a pas opté pour une répartition politique de ses représentants. Il a en effet confié la représentation de ses intérêts à des personnalités, tant externes qu'inter-

nes à l'Administration cantonale vaudoise, expérimentées dans la gestion des ressources humaines.

Rôle et compétences de la Commission

Conformément à la loi du 9 juin 1947 sur le Statut général des fonctions publiques cantonales, la COPAR donne un préavis notamment en matière de requêtes et de conflits collectifs, d'évaluation des fonctions et de procédure statutaire d'avertissement. Chaque collaborateur peut en outre demander que la COPAR soit consultée pour le différend qui l'oppose à l'Etat-employeur.

Le projet de loi sur le personnel prévoit le maintien de la COPAR avec un nombre réduit de membres. Celui-ci passerait en effet, pour chacune des parties, de 10 à 6 membres et de 10 à 3 membres suppléants. Les compétences de la COPAR seraient étendues par le fait que ses membres siègeront de droit au sein du Tribunal arbitral chargé de résoudre les conflits individuels entre l'Etat et ses collaborateurs. Les questions liées à l'évaluation des fonctions ne seraient toutefois plus traitées par la COPAR, mais relèveraient d'une commission tripartite, composée d'experts et de représentants des employés et de l'employeur.

(Com.)

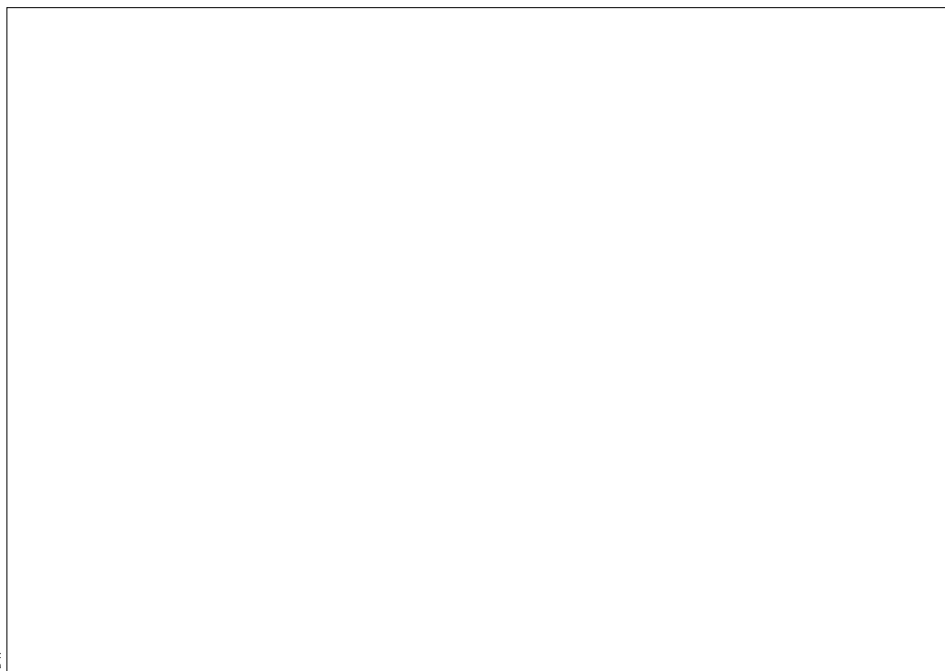
Chemises à manches courtes ou longues pour les motards de la police?

La députée Claire Garin a interpellé le Conseil d'Etat au sujet du port autorisé de la chemise à manches courtes par les motards des polices municipale et cantonale.

Faut-il la proscrire?

Chaque corps de police décide et les gendarmes circulent avec un équipement complet (voir décision ci-contre).

D.R.



Les décisions de la quinzaine

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Nouveau règlement pour l'Organisme médico-social vaudois (OMSV)

Le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement sur l'Organisme médico-social vaudois (OMSV), qui prend en compte son organisation actuelle dans le domaine de l'aide et des soins à domicile et dans le domaine de la prévention, notamment en milieu scolaire. Le nouveau règlement clarifie et précise le rôle et les tâches de l'OMSV. Il lui confie en particulier le contrôle régulier des moyens alloués aux associations et fondations régionales chargées par convention avec l'OMSV de la gestion des centres médico-sociaux et précise les modalités de révision et d'approbation des comptes. Il introduit enfin le principe d'un mandat annuel précisant les attentes spécifiques de l'Etat pour un exercice donné.

Adrian Griffiths, Service de la santé publique, 021/316 42 66

Oui à deux ordonnances fédérales sur la procréation médicalement assistée

Le Conseil d'Etat approuve deux projets d'ordonnances sur la procréation médicalement assistée et sur la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine. Ces deux ordonnances sont liées à l'entrée en vigueur prochaine de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée, adoptée le 18 décembre 1998. L'ordonnance sur la procréation médicalement assistée précise les conditions d'autorisation des professionnels pratiquant dans ce domaine et établit un registre des donneurs de sperme à l'Office fédéral de l'état-civil. Quant à la Commission nationale d'éthique, le Conseil fédéral entend lui donner le mandat de suivre les développements scientifiques, dans les domaines de la procréation médicalement assistée, de la santé et de la maladie en général.

Dr Jean Martin, médecin cantonal, 021/316 42 92

Non à l'obligation de constituer des réserves de médicaments contre la grippe

Le Conseil d'Etat a répondu à la procédure de consultation sur un projet d'ordonnance fédérale déterminant les mesures à prendre en cas de pandémie de grippe influenza. La pandémie est une épidémie de grande ampleur qui pourrait résulter de l'émergence d'un nouveau virus de la grippe contre lequel une partie importante de la population n'a pas d'immunité. Le Conseil d'Etat approuve le principe de l'ordonnance fédérale, tout en s'opposant fermement à l'article 7, alinéa 2, qui ferait obligation aux cantons de constituer des

réserves de médicaments antiviraux contre la grippe pendant 180 jours pour le personnel des établissements de soins.

Dr François Méan, adjoint au médecin cantonal, 021/316 42 48

DINF

Département des infrastructures

Directives sur l'enneigement artificiel

Le Département des infrastructures vient d'adopter des directives pour la construction et l'exploitation d'installations d'enneigement artificiel. Ces directives sont basées sur les propositions du rapport final d'étude qui tient compte de la consultation des partenaires intéressés. Leur but est de permettre une approche d'ensemble des projets envisagés à court et moyen terme par les sociétés de remontées mécaniques. L'entrée en vigueur de ces directives a pour effet de lever le moratoire sur les nouvelles installations.

*Mme Anne Salina Gianinazzi, économiste au Service des transports, 021/316 73 74
Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, 021/316 73 70*

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Musée de l'Elysée: gratuit chaque premier samedi du mois

Le Conseil d'Etat a approuvé divers changements destinés tant à accroître l'attractivité du Musée de l'Elysée qu'à améliorer ses recettes. Il autorise une revue à la hausse de ses tarifs d'entrée, qui, inchangés depuis 10 ans, sont actuellement parmi les plus bas pratiqués à Lausanne ou dans des musées comparables ailleurs en Suisse (plein tarif 8fr., tarif AVS 6fr., tarif réduit 4fr.). Parallèlement, le Conseil d'Etat décrète aussi la gratuité pour chaque premier samedi du mois: cette mesure incitative, qui ne se situe pas un jour de grande affluence, devrait attirer un public nouveau sans porter préjudice aux finances du musée. Ces deux mesures entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2001, coïncidant avec la mise en œuvre de la nouvelle identité graphique du Musée de l'Elysée.

Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00.

Partage des biens confisqués: la Confédération trop gourmande

Dans le cadre d'une procédure de consultation sur l'avant-projet de loi fédérale sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées, le Conseil d'Etat estime que la répartition prévue par le Conseil fédéral est exagérément favorable à la Confédération, au détriment des cantons concernés. Il admet la nécessité de légiférer en la matière, vu les lacunes qui se sont manifestées notamment à l'occasion de l'affaire Arana (argent provenant du trafic de drogue). Il admet également que la compétence de répartir les sommes saisies soit attribuée à l'Office fédéral de la police, et que la moitié de ces sommes revienne à la collectivité

qui a prononcé la confiscation. En revanche, il estime exagérée la part de 30% que voudrait se réserver la Confédération, et demande que cette part soit fixée à 20%, comme le préconisait la commission d'experts.

Myriam Radoszkycki, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021/316 45 52

DEC

Département de l'économie

Un nouvel arrêté pour le renforcement de la lutte préventive contre le feu bactérien

Le Conseil d'Etat a adopté un nouvel arrêté destiné à renforcer la lutte préventive contre le feu bactérien, qui autorise le Service cantonal de l'agriculture à appliquer immédiatement les mesures décidées. Cet arrêté prévoit notamment que l'autorité compétente est déléguée à la Station cantonale d'arboriculture et interdit des nouvelles plantations de plantes hôtes «très sensibles» au feu bactérien, le cotoneaster dammeri étant inclus dans cette catégorie.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98

Philippe Chapuis, chef de la Station cantonale d'arboriculture, 021/802 22 67

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Expertise des véhicules pour handicapés: la situation s'est régularisée

Le Service des automobiles et de la navigation (SAN) applique-t-il oui ou non la directive fédérale exigeant que les voitures pour handicapés soient équipées d'une pédale de gaz escamotable? Telle est la question posée en juin 99 par la députée Françoise Ryter au Conseil d'Etat.

Dans sa réponse, le gouvernement précise que depuis 1996, le SAN applique cette mesure à tout véhicule pour handicapé appelé au contrôle. Il n'a pas jugé utile de rappeler immédiatement tous les véhicules mais assure qu'aujourd'hui, la situation est totalement régularisée.

Jean-Jacques Rège, chef du Service des automobiles et de la navigation, 021/316 88 01

Sécurité des policiers à moto: la chemise à manches courtes n'est pas un problème

Le Conseil d'Etat peut-il proscrire le port de la chemise à manches courtes pour les motards des polices municipales et cantonale, demandait la députée Claire Garin, soucieuse de leur sécurité. L'objet est de la compétence exclusive de chacun des corps de police, lui répond le Conseil d'Etat. Quant aux motards de la gendarmerie, qui sont en effet autorisés à porter la chemise à manches courtes pendant la période estivale, ils ne partent pas sans avoir à disposition un équipement complet adapté à leur mission.

Jean-François Pittet, commandant de la gendarmerie, 021/644 44 44

Musée imaginaire de Nicolas Bouvier

Sous le titre Le Corps – miroir du Monde, un livre et une exposition à la Fondation Claude Verdan présentent quelques facettes de l'iconographie de l'écrivain «chasseur d'images».

On a reconnu en Nicolas Bouvier l'écrivain, le voyageur, le poète et le photographe. On connaît moins bien l'iconographe, collectionneur d'images rares. Parlant de cette activité, Bouvier disait: «...je suis chercheur d'images. Ce métier, aussi répandu que celui de charmeur de rats ou de chiens truffiers ne s'enseigne nulle part. C'est dire qu'on ne le choisit pas; il vous choisit, vous attrape au coin du bois. Je suis tombé dedans comme dans un puits [...], et j'ai fait de l'iconographie comme Monsieur Jourdain faisait de la prose: sans le savoir. [...] cet apprentissage de l'image, acquis au gré des commandes et par la plante des pieds, m'a enrichi autant que tout ce que j'ai pu lire entre six et soixante-trois ans».

Comme dans les anciens cabinets de curiosités, plusieurs départements s'entrecroisent et forment sa collection: la botanique, l'histoire des sciences, l'entomologie, les cartes et les voyages et, de manière constante, les représentations du corps.

Passion des figures anatomiques

Nicolas Bouvier et Jean Starobinski avaient collaboré à la publication d'une histoire de la médecine. Dès cette période, la passion des figures anatomiques ne quitte plus Bouvier et la collection ne cesse de s'enrichir. Sur ce domaine de prédilection, il écrira: «Depuis que je cherche des images, ces rêves du corps constituent une galaxie particulière dans le ciel infini de l'illustration. Une planète où l'angoisse, la jubilation, une frivolité morbide se succèdent comme dans cette courageuse fabrique qui nous tiendra encore pour un temps compagnie.»

Le livre et l'exposition *Le corps – miroir du monde* sont une invitation au voyage

dans le fond iconographique de Nicolas Bouvier. Les documents se côtoient par affinités selon leur signification ou leur force évocatrice. Organisée en sept chapitres inspirés par les notes de Bouvier, l'exposition propose au visiteur une mise en perspective des images et témoigne de l'intérêt porté au corps depuis la nuit des temps. Ces groupements indiquent une piste, une lecture possible. Les images sont escortées de citations selon le principe cher à Bouvier: «la poésie, c'est quand un mot en rencontre

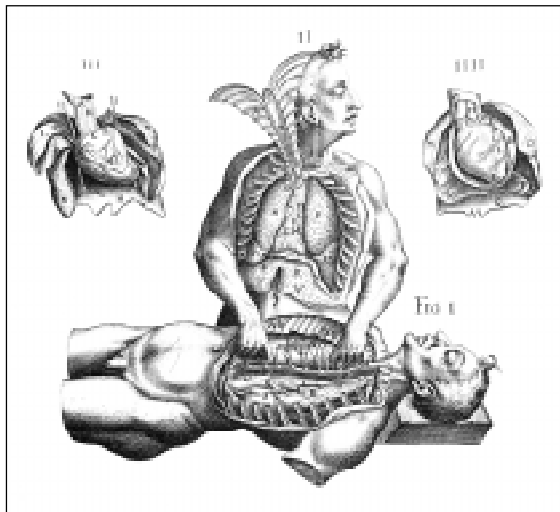
un autre pour la première fois. Lorsqu'une chose rencontre le mot pour la dire – et souvent ces fiançailles se font attendre longtemps –, c'est aussi de la poésie et lorsqu'une image trouve enfin la phrase qui l'aime et qui l'habille, c'est encore de la poésie.»

Dans l'introduction du livre publié à l'occasion de cette exposition,

Jean Starobinski écrit: «Dis-moi quelle image t'attire, je te dirai qui tu es. [...] Les images choisies par Nicolas Bouvier le dépassent lui-même, en révélant, par delà les normes habituelles du beau, l'attrait de l'étrange, l'intérêt pour les cultures (américaines ou orientales) qui ignoraient la nôtre, le penchant pour le risible, quand c'est au prix du rire qu'on peut faire face à l'horrible. Il faut parcourir les images du corps de Nicolas Bouvier non comme une récapitulation des conquêtes de la science anatomique, mais comme une leçon de sagesse...»

Pierre Starobinski

Le Corps – miroir du Monde. Fondation Claude Verdan, rue du Bugnon 21, à Lausanne. Ouverture jusqu'au 25 février 2001, du mardi au vendredi, de 13h à 18h, samedi et dimanche, de 11h à 17h.



«Votre flanc grand-ouvert est comme un grand soleil
Et vos mains tout autour palpitent d'étincelles»
Une citation (ici de Blaise Cendrars) accompagne
chaque image de l'exposition ou du livre.

Jazz Festival Lausanne 13^e édition

Cinq jours de plaisir renouvelé pour la 13^e édition de ce festival de jazz lausannois, ventilé dans trois lieux de la ville du 1^{er} au 5 novembre:

Jazzconcerts à la salle Paderewski, 20h45:

jeudi 2: *Double jeu collectif* (jazzmen romands) et *David Murray octet* «Plays Trane».

vendredi 3: *Christophe Schweizer normal garden featuring Billy Hart et James Carter electric groove band*.

samedi 4: *Sylvie Courvoisier 4tet*. *Carla Bley 4X4 feat. Lew Soloff, Gary Valente, Steve Swallow*.

Cinéjazz à la Cinémathèque, du 1^{er} au 5 novembre: parmi les nombreux films proposés, un hommage à Louis Armstrong en fiction et documentaire.

Jazzcafé au Grand Café en nocturne à 23h:

jeudi 2 et vendredi 3: *François Buttet Conjunto*

samedi 4: *Rodrigo Botter Maio & Jazz via brasil Group*.

Jazz Festival Lausanne Onze Plus, ch. Grand-Praz 7, Lausanne, tél&fax 021/323 58 55. Réservations durant le festival: 323 82 51 ou 331 01 02 pour la cinémathèque.

L'automne au mu.dac

Dès le 4 novembre, le Musée de design et d'arts appliqués contemporains de Lausanne propose trois expositions:

- *Parures d'ailleurs, parures d'ici: incidences, coïncidences?* Ou la confrontation de bijoux ethniques et contemporains, conçue et réalisée par Marie Alimir, historienne de l'art et Carole Guinard, créatrice de bijoux;

- *Les plus beaux livres suisses 1999*: présentation de 22 livres primés lors du concours 1999 de l'Office fédéral de la culture;

- *Lausanne Jardins 2000: quatre points de vue photographiques*: essais libres de 4 jeunes photographes sur la manifestation lausannoise, un projet accompagné par Luc Chessex.

Dans le cadre du Jazz Festival Lausanne (voir ci-dessus), le mu.dac accueille dimanche 5 novembre à 17h30, le duo Cornaz (vibraphone) & Voïrol (saxes).

mu.dac, place de la Cathédrale 6, Lausanne. Horaires: me-di 11h-18h, ma 11h-21h. Tél. 021/315 25 30; e.mail: mu.dac@lausanne.ch